

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 68 (1939)
Heft: 2

Artikel: Centre d'études N° 1
Autor: Pauli, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1039068>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

là, non en toutes les écoles, mais en plusieurs, les fiches d'exercices et de répétition surtout, avec un succès incontestable auprès des instituteurs comme auprès des écoliers.

Les ouvrages cités proposent de nombreux exemples de fiches pour toutes branches qui en peuvent comporter, du premier degré au dernier : instruction religieuse, lecture, vocabulaire, grammaire, orthographe, arithmétique et géométrie, histoire, géographie, sciences physiques, naturelles, agricoles, éducation civique, voire rédaction, dessin, travail manuel, et, naturellement, les langues étrangères.

(A suivre.)

E. DÉVAUD.

Centre d'études N° 1

Ses applications pratiques.

L'enseignement compris sous le nom de « Centre d'études » constitue une de ces méthodes qui procèdent du principe du P. Girard : « Les mots pour la pensée, la pensée pour le cœur et la vie ». C'est dire que cette orientation mieux marquée vers la pratique et cette étroite connexion entre la théorie et la réalité de tous les jours doivent se traduire chez l'enfant et plus tard chez le jeune homme par une ligne de conduite conforme à l'enseignement reçu et aux lois du travail que dicte le dogme chrétien.

Le but de ces quelques lignes est simplement de démontrer comment l'école peut contribuer à cette application quotidienne et tirer ainsi parti de l'effort qu'elle développe en ce moment pour sortir de la théorie pure.

I

De la nécessité de travailler.

Le premier Centre d'études, imposé dans les programmes fribourgeois, fut absorbé au cours de l'année scolaire qui vient de prendre fin. Il avait pour titre : « La nécessité de travailler ». Ce fut tout un art — et un art assurément intéressant — pour les maîtres de présenter, dans le détail, une des lois chrétiennes et naturelles qui honorent le plus l'humanité et dont la constante évolution est une des réalisations essentielles de la civilisation. N'est-ce pas en effet, sous l'impulsion des mille et une découvertes et inventions techniques et physiques, et sous l'impulsion aussi des aspirations éternellement nouvelles de l'homme, que les générations ont ajouté, les unes après les autres, une pierre à l'édifice, apportant chaque fois un peu plus de bien-être, un peu plus de justice et un peu plus de grâce et de noblesse, dans les conditions d'existence des peuples ? N'est-ce pas autour de cette grande loi du travail que toutes les passions humaines, des plus élevées aux plus avilissantes, il faut le dire, se sont donné libre cours ? Aussi, notre école doit-elle être une pépinière de citoyens conscients non seulement de leurs droits, mais aussi de leurs devoirs soit envers eux-mêmes, soit à l'égard de la famille, soit au sein de la communauté sociale à laquelle ils appartiennent.

Le plan développé, l'an dernier, comprenait : 1° L'action laborieuse ; 2° La réaction humaine.

Dans la première partie, l'enfant apprend à se connaître plus exactement lui-même, à disséquer la composition de son corps, les ressources qu'il présente,

les carences que remplacent l'intelligence et la volonté. On a fait ensuite défiler devant lui, comme dans un film emprunté au livre merveilleux de la nature, les êtres inférieurs qui sont pour l'homme de si précieux auxiliaires, aussi bien dans le règne animal que dans le règne minéral ou végétal. Il a vu, d'autre part, comment s'est établie à la longue la collaboration entre l'homme et l'animal et comment s'effectuèrent la domestication, puis l'asservissement des forces naturelles.

Dans la deuxième, plus abstraite peut-être, mais tout aussi bien à la portée des jeunes cerveaux, nos élèves ont suivi avec le maître la marche des réactions humaines. Ils l'ont suivie dans les multiples tableaux évocateurs des scènes diverses de l'existence des travailleurs, à quelque milieu qu'ils appartiennent : Les institutions, les mœurs et les règles incluses dans la législation sur le travail et les organisations de tous genres, groupant les travailleurs. Nous n'avons plus à insister là-dessus, mais il était bon, ce nous semble, de donner encore la quintessence de la tâche accomplie, afin de bien établir la relation que cette dernière doit avoir avec le chapitre que voici.

II

Quand l'enfant s'accoutume à la loi du travail.

Ce n'est pas pour le plaisir de l'étude mnémonique et d'une fastidieuse nomenclature que notre école, sous l'impulsion que veulent lui donner soit M. le conseiller d'Etat Piller, directeur de l'Instruction publique, soit Mgr Dévaud, le pédagogue avisé qui tient si heureusement et depuis des années le timon du gouvernail dans le mouvement pédagogique d'aujourd'hui, a introduit la méthode des « Centres d'études », mais bien pour que l'enfant y trouve une arme dans la lutte pour l'existence. Cela, on ne le répétera jamais assez. Mais comment procéder pour qu'il en soit ainsi ?

C'est ce que nous allons brièvement examiner.

L'enfant apprend habituellement pour la première fois, à l'école, à se plier à la loi du travail, du travail parfois ingrat et déplaisant, du travail qu'il produit tout d'abord par contrainte, bien souvent, en attendant qu'il en connaisse la noblesse et la sainteté. Eh bien ! c'est là, en premier lieu, que le maître trouve un magnifique champ d'application. Il saura faire entendre à l'enfant *le pourquoi de l'effort, la raison de telle ou telle exigence, la place que le citoyen en herbe doit se préparer dans la société*, par la formation reçue à l'école et dans les institutions post-scolaires, écoles professionnelles, apprentissage, etc. Il saura aussi donner déjà l'ébauche de l'organisation sociale en en trouvant quelques adaptations au sein de l'école elle-même. Il ne s'agit point de pousser à l'extrême le système américain, mais de voir ce qui convient à nos milieux, à notre mentalité et à ce que nous entendons demander à l'école fribourgeoise.

Mais on peut et doit aller plus loin.

L'enfant a des yeux qui voient, des oreilles qui entendent, un cœur qui sent. Autour de lui se meuvent les gens et les choses et ses sens avides ne sont point indifférents à ce perpétuel et génial bruissement. Quel domaine immense où le maître avisé puisera, au jour le jour, pour confirmer sa leçon et justifier la ligne de conduite tracée à l'enfant ! Quelle occasion toujours sous la main de mettre en comparaison théorie et pratique, rêve et réalité !

N'ayons donc pas peur d'apprendre à l'enfant à voir toute chose sous son vrai jour et à discuter. On vient de lui enseigner telle loi du travail, telle nécessité sociale, telle condition de l'équité et de la durable prospérité commune, tel résultat du manque de solidarité. Pourquoi ne pas faire avec lui une promenade dans le

village, dans la cité, et considérer si l'on se conforme bien à l'orientation donnée, s'il n'y aurait pas quelque chose à faire pour le bien commun, s'il ne manque pas une pierre à l'édifice ? Le maître agira discrètement, sans doute, avec tout le tact que comporte la circonstance ; mais, peu à peu, son influence s'affirmera, et il aura rendu à toute une population, à toute une génération aussi, le plus rare et le plus fécond des services.

L'école ouverte à tous, l'école audacieuse même, qu'on nous permette le terme, parce qu'il évoque à notre avis l'une des poutres maîtresses du système d'éducation indispensable à la vie trépidante et changeante de ce temps : tel doit être le mot d'ordre et tel est le but à rechercher.

Il y aura d'autres Centres d'études et toutes les phases d'une existence normale et bien remplie y passeront, tour à tour. Une œuvre aussi méritoire et aussi complète resterait-elle sans lendemain, par la seule faute d'un manque d'initiative et de courage ? Cela ne saurait être et ce n'est pas trop demander que de prétendre à mieux. Nous reviendrons, un jour, sur ce thème, qui nous plaît particulièrement parce qu'il épouse les contours d'un siècle tourmenté, dont l'histoire gravera le souvenir, et parce qu'il ouvre les plus riches horizons à qui veut prendre la peine de s'élever un peu pour voir auprès de lui et au loin comment se forge et comment on forge demain.

ANDRÉ PAULI,
instituteur, Bulle.

Les jardins d'écoliers à Zurich

La revue *Pro Juventute* a publié dans son numéro d'octobre (10) un article très intéressant, signé G. Simmler, sur les jardins d'écoliers à Zurich. Nous en reproduisons ici les points les plus importants.

En 1910, parut à Zurich, une brochure intitulée : *Das Gässchenelend und die Winkelwirtschaften* due au pasteur G. Bosshart, qui attirait l'attention sur la nécessité d'épargner aux enfants des quartiers pauvres le manque de soleil et les dangers matériels et moraux de la rue ; l'auteur conseillait la création de jardins d'écoliers pour occuper et recréer sainement les enfants.

En 1911, fut fondée la Société pour les jardins d'écoliers. Le Comité exposa ses idées et ses plans au cours d'une soirée des parents et sollicita l'aide et la collaboration de tous. Un premier essai put être fait sur le terrain d'un ancien cimetière que l'administration des immeubles de la ville de Zurich avait mis à la disposition de la Société.

Les deux premières années furent surtout des années d'essai quant à l'organisation technique de l'entreprise, mais la troisième année déjà, l'œuvre fonctionnait avec plein succès, grâce au dévouement et à l'esprit d'initiative des membres chargés de mettre le plan à l'exécution.

Les jardins d'écoliers sont organisés de la manière suivante : chaque enfant reçoit un carré de terrain qui lui est confié à lui seul, et dans lequel il cultivera des légumes et des fleurs sous la direction de maîtres compétents. La grandeur du lot de terre attribué à chacun varie avec les possibilités de la Société. De 10 m² la première année, elle atteint 20 m² plus tard. Un travail assez important est donc parfois exigé des écoliers ; ils se rendent compte ainsi que la nourriture quotidienne demande beaucoup de peine... et que les légumes ne tombent pas du ciel tout prêts sur la table familiale. Les jardins ne sont ni des écoles de jardiniers, ni des jardins d'école, mais des jardins de travail. Après les premières